



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2021-451

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2021-12-15-00002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-162 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de BAILLEUL (Nord) (3 pages) Page 3

R32-2021-12-15-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-165 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de LILLE (Nord) (3 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-12-15-00002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-162 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance de l'établissement public de santé
mentale des Flandres de BAILLEUL (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-162
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DES FLANDRES DE BAILLEUL (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-146 du 20 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul (Nord) ;

Vu la décision en date du 17 novembre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement du 09 novembre 2021 ;

Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Éric SALOMÉ et de Monsieur le Docteur Abdenmour HAMEK en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul est celle fixée en annexe 1.


Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 15 DEC. 2021

Guillaume BLANCO

Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-162)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Nicolas LEFEBVRE, représentant le maire de Bailleul, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Antony GAUTIER et Monsieur Pierre GRANDGENEVRE, représentants de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;
- Madame Marie SANDRA, représentante du Président du conseil départemental du Nord, et Madame Monique EVRARD, représentante du conseil départemental du Nord.

2° en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Éric SALOMÉ et Monsieur le Docteur Abdennour HAMEK, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Audrey COULIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laëtitia DECLERCQ et Madame Sarah PRUVOST, représentantes désignées par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Robert HOUZÉ, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation ;
- Madame Pascale PAVY, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Dorothee VERWAERDE-DEVOS (Union départementale des associations familiales du Nord) et Monsieur Alain MOREWEES (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-12-15-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-165 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier universitaire de
LILLE (Nord)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-165
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE (NORD)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-131 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France en date du 9 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille (Nord) ;
- Vu la décision en date du 17 novembre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 07 décembre 2021 ;

Considération la désignation de Madame le Docteur Brigitte NELKEN et de Monsieur le Professeur Gilles PASQUIER en qualité de représentants de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille est celle fixée en annexe 1.


Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 DEC. 2021


Guillaume BLANCO
Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-165)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Martine AUBRY, Maire de Lille, commune siège de l'établissement ;
- Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, représentante de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Barbara COEVOET, représentante du Président du conseil départemental du Nord ;
- Madame Odette DURIEZ, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- Madame Anne PINON, représentante du conseil régional Hauts-de-France.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Brigitte NELKEN et Monsieur le Professeur Gilles PASQUIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Daniel PUCHE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Philippe CREPEL et Monsieur Lydérim BOUDERSA, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean-Christophe CAMART et Monsieur le Docteur Bernard DECANTER, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Monsieur Didier DELMOTTE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Françoise VAN RECHEM (au titre de l'union fédérale des consommateurs-Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Pierre-Marie LEBRUN (au titre de France ASSOS Santé), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.